

IEJ

Institut d'études judiciaires

45D Avenue de l'Observatoire
25030 BESANCON Cedex

L'inscription à la préparation est obligatoire pour passer l'examen du CRFPA depuis la session 2020.

Les Dossiers d'inscription à la préparation et à l'examen sont téléchargeables sur le site de l'UFR SJEFG rubrique I.E.J. à partir de mi-septembre

1 - PREPARATION A L'EXAMEN D'ACCES AU C.R.F.P.A.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Clôture des inscriptions : 30 décembre 2020

Conditions : documents justifiant de l'obtention des 60 premiers crédits d'un master en droit ou de l'un des titres ou diplômes prévus au 2° de l'article 11 de la loi du 31 décembre 1971.

(Arrêté du 25/11/1998 modifié le 9 avril 2007)

CALENDRIER

La préparation commence à partir de décembre et se termine vers le 20 juillet.

PROGRAMME PREVISIONNEL DES ENSEIGNEMENTS

• Note de synthèse :	20 h
• Droit des obligations :	24 h
• Droit civil :	24 h
• Droit social :	12 h
• Droit des affaires :	18 h
• Droit pénal :	18 h
• Procédure pénale :	15 h
• Droit administratif et procédure administrative contentieuse :	20 h
• Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends :	15 h
• Anglais :	20 h

Plusieurs galops d'essai

• Entraînement au grand oral :	18 h
--------------------------------	------

Possibilité de suivre les cours de licences et Masters en lien avec l'examen d'avocat

Stage facultatif : de 1 à 6 mois

L'emploi du temps sera consultable sur l'intranet de l'UFR SJEFG.

2 - EXAMEN D'ENTREE AU C.R.F.P.A.

(voir arrêté du 17/10/2016 modifié par arrêté du 02/10/2018)

INSCRIPTION A L'EXAMEN :

Pour la session 2021, l'inscription à l'examen doit être faite pour le 30 décembre 2020 au plus tard.

L'examen comporte des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales d'admission.

LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE COMPRENNENT

Des épreuves obligatoires :

- Une note de synthèse rédigée en 5 heures à partir de documents relatifs aux aspects juridiques des problèmes sociaux, politiques, économiques ou culturels du monde actuel (coefficient 3)
- Une épreuve en droit des obligations de 3 heures (coefficient 2)

Des épreuves à choix :

- Une épreuve de cas pratique :

Destinée à vérifier l'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques, ou à rédiger une ou plusieurs consultations, au choix du candidat, exprimé lors du dépôt de son dossier d'inscription, dans l'une des matières suivantes :- droit civil- droit des affaires- droit social- droit pénal- droit administratif- droit international et européen-droit fiscal. (coefficient 2 - Durée 3 heures)

- Une épreuve de procédure :

Destinée à vérifier l'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques ou à rédiger une ou plusieurs consultations, portant sur l'une des matières suivantes : - procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends- procédure pénale - procédure administrative et modes amiables de résolution des différends. (coefficient 2 - Durée 2 heures)

L'épreuve de procédure est présentée par les candidats selon les modalités suivantes, en fonction du choix de l'épreuve de cas pratique.

Epreuve écrite de procédure

Candidats concernés selon leur choix de l'épreuve de cas pratique

Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends :

Candidats ayant choisi la matière droit civil, droit des affaires ou droit social

Procédure pénale :

Candidats ayant choisi la matière droit pénal

Procédure administrative et mode amiable de résolution des différends :

Candidats ayant choisi la matière droit administratif

Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends ou Procédure administrative et mode amiable de résolution des différends :

Candidats ayant choisi la matière droit international et européen ou droit fiscal

Pour être admissibles, les candidats doivent avoir obtenu une moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves écrites.

LES EPREUVES D'ADMISSION COMPRENNENT :

- Un exposé de quinze minutes, après une préparation d'une heure, suivi d'un entretien de trente minutes avec le jury, sur un sujet relatif à la protection des libertés et des droits fondamentaux permettant d'apprécier les connaissances du candidat, la culture juridique, son aptitude à l'argumentation et à l'expression orale. (coefficient 4 - Durée 1 heure de préparation et 15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien avec le jury)

- Une interrogation en langue anglaise après une préparation. (coefficient 1 - Durée 15 minutes de préparation et 15 minutes d'interrogation)

IEJ

Institut d'études judiciaires

Direction

Laurent MORDEFROY, Maître de conférences

Secrétariat

Roseline ROTA 03 81 66 67 49

roseline.rota@univ-fcomte.fr

Christine LOPEZ 03 81 66 67 33

christine.lopez@univ-fcomte.fr

UFR des Sciences Juridiques, Economiques, Politiques et de Gestion
45D Avenue de l'observatoire
25030 BESANCON Cedex

<http://sjepg.univ-fcomte.fr>